

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2015)
Heft: 2067

Artikel: La cuisine mode d'emploi (convivial) : Lorna Bornand, Grégoire Mayor, Druey 22-30 - Les cuisines des voisins, Lausanne, 2014 (Graphisme : Ludovic Gerber, ultra studio, Vevey)
Autor: Gavillet, Françoise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017279>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mener une [stratégie cantonale](#) d'encouragement du logement. Elaborée pour une période de cinq ans, 2012-2016, cette stratégie sera adaptée en fonction des résultats. Elle met l'accent sur les besoins de logement de l'ensemble de la population et vise à satisfaire aux demandes de toutes et tous du point de vue du nombre d'objets à disposition, de la qualité et du prix. La pauvreté n'est donc pas le seul aspect pris en compte, mais elle reste un élément important de la stratégie.

Cette dernière s'appuie sur une analyse fine de la situation, ce qui permet au canton de bien connaître l'offre et la demande dans les domaines du logement et de la pauvreté. L'analyse a été complétée par des discussions étroites avec tous les acteurs du marché du logement, ce qui assure à cette politique une forte légitimité sociale.

La stratégie se traduit par des mesures de promotion de l'offre de logements à loyer abordable, d'encouragement à l'accès à la propriété, d'aide aux groupes de population

particulièrement défavorisés. Ces mesures sont liées à des objectifs à atteindre. Un *monitoring* doté d'indicateurs permet de suivre leur mise en œuvre.

La stratégie se focalise aussi bien sur la lutte contre la pauvreté que sur sa prévention. Ainsi, on encourage d'une part l'offre de logements d'utilité publique (par exemple, par des remises de terrains en zones constructibles, des prêts, des cautionnements et des allègements fiscaux). D'autre part, les personnes socialement défavorisées sont directement aidées de manière ciblée (par exemple, par le biais de contributions au loyer pour les familles ou d'un travail d'entremise et d'accompagnement pour des personnes ne disposant pas des compétences nécessaires dans le domaine du logement). Le canton s'est également fixé pour but de proposer 100 logements supplémentaires pour les groupes défavorisés.

Soucieuse de bien définir les compétences, la politique bâloise attache une grande importance à l'information et à

la coordination des acteurs publics et privés concernés par le logement et la pauvreté. Le canton a créé un centre de compétences en charge de la mise en œuvre, de la coordination et du suivi de cette politique qui relève de plusieurs législations (fiscalité, urbanisme, social).

Les spécificités bâloises expliquent l'importance de cette politique du logement et de la pauvreté. Compte tenu de l'exiguïté de son territoire, sa politique de développement met la priorité sur l'habitat plutôt que sur l'emploi: maintenir et si possible attirer des habitants. Dans un canton urbain, les forces politiques sont certainement plus sensibilisées aux enjeux du logement.

Il ne s'agit pas de préconiser le «*modèle bâlois*» pour tous les cantons suisses. Mais ces derniers devraient s'en inspirer s'ils veulent dépasser leurs bonnes intentions en matière de logement et de lutte contre la pauvreté. Sans quoi les recommandations du groupe de travail de la Confédération resteront lettre morte.

La cuisine mode d'emploi (convivial)

Lorna Bornand, Grégoire Mayor, *Druey 22-30 - Les cuisines des voisins*, Lausanne, 2014 (Graphisme: Ludovic Gerber, ultra studio, Vevey)

Françoise Gavillet - 27 janvier 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27169>

En décembre dernier, un vernissage marquait la

parution d'un ouvrage de photographies, accompagnées

de brefs textes de présentation et de recettes de cuisine,

consacré à l'immeuble et aux habitants des 22-30, avenue Druey, à Lausanne.

Un an et demi plus tôt, en mai 2013, un vide-grenier avait été organisé devant l'immeuble, le long de l'avenue Jomini, accompagné de musique, de danse et de théâtre improvisé.

Ces manifestations festives et artistiques sont nées de la mobilisation, depuis deux ans, des habitants de cet immeuble contre la décision du nouveau propriétaire, communiquée aux locataires en août 2012, de résilier tous les baux à loyer afin d'entreprendre des travaux de rénovation lourde, et de créer des duplex dans les combles. Le but étant de pouvoir mettre ensuite à nouveau en location les 50 appartements – dont le loyer actuel est nettement en dessous des prix du marché.

Une résistance active

Les habitants, à l'exception de trois d'entre eux, ont rapidement constitué une [association](#) et ont fait opposition à cette résiliation auprès de la Commission de conciliation en matière de baux à loyer, avec l'appui de l'Asloca. Par ailleurs, un projet de résolution allant dans le même sens a été soumis au Conseil communal, qui l'a accepté à une large majorité. La proposition de la Commission de conciliation, en mars 2013, concluant à l'annulation de la résiliation des baux, a été rejetée par le nouveau propriétaire, qui a saisi le Tribunal des baux.

L'instruction et les auditions sont en cours.

Sur le plan administratif, par ailleurs, la ville de Lausanne a émis un préavis négatif dans le cadre de la mise à l'enquête du projet. L'Unité logement de l'Etat de Vaud, de son côté, a refusé d'accorder une autorisation spéciale pour la rénovation-transformation de l'immeuble.

C'est dans ce contexte que vient de paraître [Les cuisines des voisins](#), conçu et réalisé entre 2012 et 2014 par deux habitants de l'immeuble, Lorna Bornand, artiste plasticienne et photographe, et Grégoire Mayor, ethnologue. Au départ il s'agissait de témoigner de la diversité socioculturelle de l'immeuble et de ses quelque 120 habitants; la dimension de défense de cette diversité s'est rapidement ajoutée au projet dès l'annonce de la résiliation des baux.

Des cuisines personnalisées et accueillantes

L'ouvrage est en effet emblématique de la réalité vivante de cet ensemble, et des relations de voisinage qui s'y sont développées depuis sa création. Construit en 1910 par l'architecte Andréen dans le quartier alors encore peu développé de la Pontaise, il est resté propriété de la famille du constructeur jusqu'en 2012, sans que des travaux importants y aient été réalisés. Rien d'étonnant alors que les locataires successifs aient personnalisé leur intérieur, et en particulier leurs cuisines. Et

donc le choix de présenter la diversité humaine de cet immeuble à travers ce lieu central de la vie quotidienne se révèle très convaincant et réussi.

A chaque fois, on découvre ainsi, sur deux pages A4, une ou deux photos de la cuisine d'une trentaine d'appartements et de leurs habitants, de même qu'un commentaire rédigé par ceux-ci; s'y ajoutent, en fin de volume, des recettes proposées par certains d'entre eux. On apprend ainsi que plusieurs des locataires actuels sont là depuis plus de 50 ans (et même près de 70 ans pour l'un d'entre eux, qui y est né), que l'arrivée la plus récente date de 2009. Certains de ces habitants ont migré d'un appartement à l'autre dans l'immeuble, au gré des opportunités et de l'accroissement de leur famille.

Ces cuisines lieux de vie sont à l'image de la diversité sociale, culturelle et générationnelle de leurs habitants. Il s'agit tantôt de cuisines salons, tantôt d'espaces très dépouillés; certains murs sont recouverts de tapisseries fleuries, les décorations sont diverses (cartes géographiques ou cartes postales, guirlandes); ici des statuettes africaines sur une table, là une collection impressionnante de bocaux d'épices, camaïeu rouge-brun sur une étagère; ailleurs encore, un robot de cuisine imposant, ou une balance à l'ancienne.

Les commentaires des locataires, les éléments qu'ils présentent de leur histoire

familiale ou personnelle, l'importance que nombre d'entre elles et eux accordent

explicitement aux relations interpersonnelles qui se sont

développées dans cet immeuble contribuent aussi à la qualité de cette publication.

Sauve qui peut Uber

Traditions et profession bousculées: le point de vue des consommateurs

Pierre Imhof - 28 janvier 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27173>

Partout où Uber débarque, en tout cas en Europe, c'est la même réaction: les chauffeurs de taxi se plaignent de ce nouveau concurrent présenté comme déloyal et les autorités prennent des mesures pour protéger une profession réglementée.

Les seuls que l'on n'entend pas sont les consommateurs... pourtant suffisamment nombreux pour que le service perdure et se développe. Si l'on en croit le [blog](#) d'Uber, la société a géré au niveau mondial un pic de 58 demandes par seconde lors de la nuit du nouvel an, alors que 100'000 personnes se seraient trouvées dans un véhicule Uber sur le coup de minuit.

Pour rappel, [Uber](#) est une société californienne offrant des services de transport de personnes via une application mobile. Celle-ci met en relation des demandeurs et des prestataires de services en empochant un pourcentage de la transaction au passage. Le prix - variable en fonction de l'offre et de la demande ainsi que du type de service demandé - est fixé d'avance et

débité d'une carte de crédit.

La réglementation des taxis, comme les fiches d'hôtel, appartient au monde du polar à la Simenon, où Maigret piste un malfaiteur en utilisant les chauffeurs et les concierges comme indics. Elle est tellement inscrite dans nos gènes que l'arrivée d'un nouvel acteur ne suscite aucune remise en question. On cherche plutôt, à Paris ou à Genève, comment exclure totalement ou partiellement ce trouble-fête en adaptant la réglementation. Sans se préoccuper non plus des dérives que celle-ci a encouragées et qui ont été insuffisamment combattues, telles ces licences émises à l'origine gratuitement, mais revendues plusieurs centaines de milliers d'euros en France, quelques dizaines de milliers de francs en Suisse.

Pourquoi les taxis sont-ils réglementés? Parce qu'ils utilisent le domaine public pour stationner (les stations), et qu'ils nécessitent un système de contrôle pour protéger le consommateur contre des chauffards, des véhicules en mauvais état et des chauffeurs

arnaqueurs profitant des touristes pour adapter leur tarif ou leur trajet.

Uber - ou d'autres sociétés du même genre - vient évidemment bousculer cette approche, la plupart de ces motifs étant rendus obsolètes par les avancées technologiques réunies pour créer un système nouveau. Grâce à la géolocalisation et à la réservation par application mobile, plus besoin de station ni d'une centrale par ville; la fixation du prix à l'avance évite les arnaques (ou les fait admettre par le client, le prix étant fonction de la demande); et le GPS permet désormais de fonctionner comme chauffeur sans connaître les moindres recoins de sa ville.

Bien sûr, Uber - ou les chauffeurs affiliés - profite des interstices d'une législation qui n'a pas évolué en même temps que nos Nokia devenaient des iPhone. A commencer par la définition d'une course de taxi... Car si celle-ci ne peut officiellement être fournie que par un chauffeur disposant d'une licence, la mise à disposition d'un véhicule